

qui va continuer à nous manquer. Le discours du ministre ce soir nous le prouve.

A l'appui de ma déclaration, je signale aux députés le document n° 21-202 du catalogue du Bureau fédéral de la statistique, qui traite du revenu agricole net de 1970. La statistique couvre la période de 1926 à 1970. Il est important de signaler que le revenu agricole net en 1970 n'était que légèrement supérieur à celui de 1946 à 1950.

Une voix: Honte!

M. McCain: Monsieur le président, est-ce là l'indice des politiques agricoles progressives suivies par le gouvernement qui est à votre droite? Je soutiens que ces chiffres condamnent le gouvernement et ses politiques.

Des voix: Bravo!

M. McCain: Quant aux frais que l'on retrouve dans le même document, on se rend compte que les coûts de production agricole ont pratiquement doublé pendant la même période. L'agriculteur doit investir deux fois plus d'argent pour que son exploitation soit rentable. Pourtant, le bénéfice réalisé sur les investissements n'a pas augmenté. Il s'ensuit, monsieur le président, que les politiques du ministre de l'Agriculture sous allégeance libérale ont forcé l'agriculteur à investir deux fois plus pour récolter deux fois moins vu que le dollar actuel vaut la moitié de ce qu'il valait de 1946 à 1950.

• (2050)

Le ministre a sans doute raison de dire que le contingentement de l'industrie laitière a été l'une des initiatives les plus heureuses au Canada. Cependant, il serait difficile de faire partager ce point de vue au reste du Canada. Que s'est-il passé depuis dix jours à l'égard du beurre? La politique actuelle veut que le gouvernement achète le beurre en bloc des producteurs laitiers à raison de 68c. la livre. Grâce à cette politique, les emballeurs, par des moyens que je ne saurais décrire, peuvent mouler le beurre, l'expédier chez le grossiste, l'acheminer vers l'entrepôt, après un parcours de 1,100 milles, et de là le mettre en vente à 70c. la livre dans les magasins. J'ai vu les factures. Ce ne sont donc pas des rumeurs! C'est une situation plutôt bizarre. Le ministre de l'Agriculture peut dire qu'il éprouve un vif intérêt à l'égard du contingentement des produits laitiers et de la gestion de l'industrie laitière. Malheureusement, ce secteur manque totalement de gestion. On le laisse à ses propres moyens.

Une région du Canada en lèse une autre gravement dans cette affaire. Il est temps que nos politiques et notre administration nationales soient structurées de façon à offrir des chances égales à l'industrie laitière. Telle n'est pas la situation à l'heure actuelle.

On se rend certes compte aujourd'hui que le ministre a modifié sa position. Depuis des années, par l'intermédiaire du Conseil horticole, l'agriculture de l'Est et l'industrie des fruits et légumes en général attendent de leurs récoltes une «allocation de subsistance» pour ainsi dire. On a feint de les ignorer. Tous ceux à qui nous nous sommes adressés ont prétendu qu'il est difficile sinon impossible d'obtenir des privilèges douaniers. Il est difficile de prélever des droits sur les produits importés, parce que nous sommes un partenaire du GATT. Il est bel et beau d'entendre le ministre déclarer qu'il ne permettra pas l'entrée de certaines denrées au Canada. Il est encore assujéti à la loi et je présume qu'il doit s'y conformer. Il sera tenu de prouver aux agriculteurs canadiens qu'il est sincère et qu'il ne cherche pas à jeter de la poudre aux yeux et à faire de l'épate.

Subsides

Le prédécesseur du ministre a déclaré aux représentants de l'industrie des fruits et légumes frais que les Canadiens avaient droit d'acheter leurs aliments aux prix les plus bas qu'ils pouvaient obtenir, et que si les agriculteurs canadiens ne pouvaient soutenir la concurrence de l'étranger, il leur incombait de faire pousser d'autres produits et d'aplanir leurs difficultés, car le Canada ne pouvait les protéger. Voilà une politique que les milieux agricoles ont toujours trouvée inacceptable, car non seulement l'agriculteur estime-t-il qu'il a droit à vivre convenablement, mais parce qu'il est absolument convaincu, comme la plupart des économistes, que si le Canada ne produit pas ses denrées alimentaires, à la longue il paiera un prix exorbitant pour les aliments importés.

Je n'ai rien entendu à la Chambre ce soir qui me porte à croire que le gouvernement a l'intention d'adopter une politique assurant que le Canada puisse produire les denrées alimentaires dans la production desquelles il excelle et dont le cultivateur devrait espérer pouvoir tirer une subsistance convenable. Je ne puis croire qu'un gouvernement si préoccupé du prix des denrées de consommation puisse appuyer le ministre de l'Agriculture quand il tente d'obtenir un prix acceptable pour la production agricole de sorte que nous puissions restaurer le revenu agricole à sa position d'il y a 25 ans. Tel doit être l'objectif du ministre de l'Agriculture—replacer les cultivateurs à un niveau où ils seront au moins aussi prospères qu'il y a 25 ans. En 1970, ils ne l'étaient pas.

Les centaines de millions que les responsables de la Commission du blé sont disposés à consacrer à l'agriculture m'ont bouleversé l'esprit. Je tiens à bien préciser ceci: si ces dépenses sont nécessaires pour assainir l'agriculture et l'économie de l'Ouest, alors qu'on les fasse, sans aucune hésitation. Mais cela me rappelle une occasion où je me suis adressé au ministre de l'Agriculture en tant que membre d'une délégation représentant l'industrie des pommes de terre. Il fallait, pour stabiliser à peu près l'économie nationale des pommes de terre, bien moins d'un million de dollars. Mais on nous a répondu que la situation était impossible et qu'on ne pouvait pas fournir une telle aide. Et on ne l'a pas fournie. En conséquence, l'industrie de la pomme de terre a subi, pour la récolte de 1971, des revers très pénibles.

Cependant, les conséquences de l'inattention du ministre de l'Agriculture ne se font pas toujours sentir immédiatement. Il faut parfois prendre du recul. Comme on l'a déjà signalé à la Chambre, le dumping prématuré de blé sur les marchés mondiaux auquel on se livre depuis deux ans et demi a réduit les profits qu'auraient pu réaliser les cultivateurs de blé durant la présente campagne.

De même, le ministre de l'Agriculture a refusé de s'occuper en temps opportun de la récolte de 1971 en vue d'assurer un certain bénéfice; il en est résulté une diminution de la récolte qui a empêché l'industrie de la pomme de terre de profiter des marchés mondiaux et de faire un bénéfice qu'elle aurait pu réaliser autrement. Je ne discute pas du prix de la pomme de terre en 1972, année pour laquelle il est excellent. En ce qui concerne la région de l'Atlantique, cependant, et je suis persuadé que le ministre des Affaires des anciens combattants confirmera ma déclaration, ce prix plus acceptable suit une période de six années consécutives durant lesquelles l'industrie de la pomme de terre de la région de l'Atlantique a connu un déclin terrible. C'est dans ces circonstances que nous avons demandé, en 1971, une aide qui nous a été refusée par la suite. Les Canadiens, nous a-t-on dit, devraient se